

# COMITÉ DU FINISTÈRE DE JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES



## DEMANDE DE PRET DE MATERIEL



La demande concerne :  Une manifestation officielle  Une manifestation club

Nature de la manifestation :

Date de la manifestation :

Lieu de la manifestation :

Club organisateur :

Adresse de gestion :

Représenté par (Nom, prénom, fonction) :

Téléphone : Mail :

Date et heure de prise en charge du matériel :

Date et heure de retour du matériel :

Type de matériel	Inventaire	Demande
Tatamis 2m x 1m	Verts (306) / Rouges (160) / Bleus (66) Gris (15) / Verts pomme (30)	Verts ( ) / Rouges ( ) Bleus ( ) / Gris ( ) Verts pomme ( )
Tatamis 1m x 1m	Rouges (7)	Rouges ( )
Arbitrage	TV écran plat (6) / PC portable (8)	TV écran plat ( ) PC portable ( )
Pesée	Balances officielles (3) Balances classiques (2)	Balances officielles ( ) Balances classiques ( )
Sonorisation	Enceinte (3) / Micro filaire (6) Micro sans fil (2)	Enceinte ( ) / Micro filaire ( ) Micro sans fil ( )

- Toute demande doit être réalisée par envoi de ce bon signé par mail au responsable de la commission logistique (Laurent CARADÉC 06.62.50.62.69 marzi.caradec@wanadoo.fr) au moins 21 jours avant la manifestation.
- Le lieu de stockage du matériel est habituellement situé à la salle omnisport de Kerlois, impasse frégate la découverte 29850 GOUESNOU.
- Les tatamis sont conditionnés sur palettes de 40 tapis de la même couleur et le reste du matériel en malles prévues à cet effet. Ils doivent être rendu dans les trois jours suivant la manifestation, propre et respectant le conditionnement initial.

### Modalités de prise en charge pour une manifestation officielle :

- Il est demandé au club demandeur de mettre deux personnes minimums à disposition du responsable la commission logistique du comité départemental, pour la manutention des matériels lors des chargements et déchargements, du lieu de stockage au lieu de la manifestation, aller et retour.
- Le comité départemental finance le transport et choisi le transporteur.

**Modalités de prise en charge pour une manifestation de club :**

- Le club demandeur s'occupe de la totalité des manutentions de matériel, lors des chargements et déchargements, du lieu de stockage au lieu de la manifestation, aller et retour.
- Le club demandeur finance le transport et choisi le transporteur. S'il choisit de réaliser le transport par ses propres moyens, cela s'effectuera sur validation du responsable de la commission logistique afin qu'il s'assure du maintien de l'intégrité du matériel.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_,

Président de l'association,

Président du comité départemental,